

## QUELQUES POINTS PRATIQUES

**ACCUEIL DES ELEVES** : 7h45 - 18h15 (lundi-mardi-jeudi-vendredi), 7h45 - 12h30 (mercredi)

**HORAIRES DE COURS** : 8h10 - 17h45 (lundi-mardi-jeudi-vendredi) et 8h10 - 12h10 (mercredi)

**EN CAS D'ABSENCE DE VOTRE ENFANT** :

Prévenir **la Vie Scolaire ou le CPE** au **05.56.35.56.60** ou  
par courrier électronique : [viescoljm@gmail.com](mailto:viescoljm@gmail.com)  
et pensez à **justifier par écrit** dans le carnet de correspondance via les billets d'absences ou retards.

**OUVERTURE DU CDI** : les horaires vous seront communiqués à la rentrée scolaire.

**OUVERTURE DU SECRETARIAT AU PUBLIC** : 8h30 - 17h (lundi-mardi-jeudi-vendredi) et 8h30-12h10 (mercredi)

Un certificat de scolarité sera remis en 3 exemplaires à la rentrée. Il est conseillé d'en effectuer des copies dès réception.

**CONTRÔLE DU TRAVAIL SCOLAIRE** :

- Consultation des notes et informations sur l'application pronote. Les codes seront remis après la rentrée.

**DEMI-PENSION** :

Inscription à l'année, selon les forfaits suivants :

- forfait « 5 jours /semaine » (Septembre-Décembre 2019 à **224,80 €**)
- forfait « 4 jours / semaine » Lundi/mardi/jeudi/vendredi (Septembre-Décembre 2019 à **180 €**)
- les parents bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire se verront attribuer une réduction du tarif grâce à l'aide régionale à la restauration.
- Pour l'année 2018/2019, les changements de régime seront autorisés, **sur demande écrite, jusqu'au vendredi 27 septembre 2019.**
- Toute inscription à la demi-pension vaut acceptation de son règlement intérieur
- Si non indication du choix du forfait 4 jours ou 5 jours, **le forfait retenu par défaut sera DP 4 jours.**

**BOURSES D'ETUDES NATIONALES** :

- L'élève de 3ème **doit avoir fait** une demande de Bourse Nationale de Lycée auprès du secrétariat du collège.
- Le montant de la bourse vient en déduction de la demi-pension si l'élève est demi-pensionnaire.
- Les lycéens déjà boursiers conservent leurs bourses sauf en cas de changement d'établissement ou de maintien dans le niveau. Dans ces cas une vérification des ressources est faite.

**FONDS SOCIAL LYCEEN** :

Aide exceptionnelle attribuée sur dossier par le Fonds Social Lycéen (frais de demi-pension, voyage, équipement scolaire) : s'adresser au service intendance pour retirer un dossier.

**M.D.L** : Adhésion facultative à la Maison des Lycéens (Adhésion : 10€/an)

**U.N.S.S.** : Adhésion facultative à l'Association Sportive du Lycée Jean Monnet (Adhésion : 20€/an individuel, 30€ pour une fratrie).

## MANUELS SCOLAIRES

Un nouveau dispositif est mis en place par le Conseil Régional. Il concerne la prise en charge des manuels pour les seconde et première uniquement pour cette année. Les informations seront communiquées au fur et à mesure sur le site internet du lycée et sur pronote.

## TRANSPORTS SCOLAIRES

Aux utilisateurs **des réseaux TBC** (Eysines, Blanquefort, Parempuyre), **TRANSGIRONDE** (Ludon-Médoc, Macau, Le Pian-Médoc), **et aux utilisateurs de TER** :

Le transport est sous la responsabilité du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine.

Toutes les informations et le formulaire d'inscription en ligne sur :

<https://transports.nouvelle-aquitaine.fr>

### **MODALITES DE LA RENTREE 2019**

**La rentrée scolaire 2019 s'effectuera les jours suivants :**

<b><u>RENTREE CLASSES DE SECONDE</u></b>	<b>3 septembre 2019 à 9h</b>	
<b><u>RENTREE CLASSES DE PREMIERE ET DE TERMINALES</u></b>	<b>2 septembre 2019 à 14h</b>	<b>Pas de cours le mardi 3 septembre</b>

Le service de restauration fonctionnera à partir du 3 septembre.